MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

FOC – 23 octobre 2026

Assemblée communale du 20 août 2026

Conformément à l'art. 69 du règlement d'organisation de la commune de Sonvilier, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 4 juin 2026 a été déposé publiquement au secrétariat municipal dans les 30 jours suivant l'Assemblée. Le dépôt public a été publié dans la Feuille officielle d'avis de Courtelary no 31 du 28 août 2026.

Il n'a fait l'objet d'aucune opposition durant le délai légal. En application de l'article 69 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été accepté par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 octobre 2026.

Sonvilier, 23 octobre 2026

Conseil communal